INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2019-11-06

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de novembre tenue ce **mercredi 6e jour du mois de novembre 2019 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance (décision)

3. Adoption de l'ordre du jour (décision)

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2019 (décision)

5. Gestion administrative et humaine

5.1 Ressources financières

5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'octobre 2019 (décision)

5.1.3 Budget 2020

5.1.3.1 Budget 2020 de la MRC – Suivi sur les travaux réalisés – Orientations préliminaires (information)

5.1.3.2 Séance de travail des membres du Comité administratif au sujet du budget 2020 – Mardi 12 novembre 2019 (information)

5.1.4 Paiement des factures liées aux services professionnels rendus – Consultations générales – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

5.1.5 Paiement de la facture liée au dossier de maintien d'équité salariale – Leblanc et Associés, cabinet de consultation en gestion des ressources humaines – Ratification (décision)

5.1.6 Paiement de la facture liée à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres – Julie Desjardins, consultante en ressources humaines – Ratification (décision)

5.1.7 Contrat de services pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC – Autorisation (décision)

5.1.8 Service de formation des pompiers - Dépenses liées à la soirée de remise de diplômes – Autorisation (décision)

5.1.9 Repas de Noël des employés – Autorisation budgétaire (décision)

5.1.10 Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue les 4 et 5 décembre 2019 à Québec – Autorisation (décision)

5.1.11 Adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) –Autorisation (décision)

5.1.12 Inspection de l'édifice Henri-Bourassa effectuée par Inspection Immobilière SL – Suivis (information)

5.1.13 Vente pour taxes – Fusion du cabinet Lapointe Beaulieu Avocats à l'étude d'avocats RPGL (décision)

5.1.14 Offre de renouvellement du contrat lié aux services juridiques pour l'année 2020 – Autorisation (décision)

5.1.15 Renouvellement du contrat « Diffusion des matrices graphiques 2020 » (Azimut) – Autorisation (décision)

5.1.16 Renouvellement de la solution antivirus ESET – Proposition du Groupe DL Solutions Informatiques – Autorisation (décision)

5.1.17 Microsoft Office 365 – Changement du nom de domaine pour la MRC de Papineau – Autorisation (décision)

5.1.18 Prolongation du contrat d'entretien, du support et de Zimbra – Autorisation (décision)

5.1.19 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (PG Solutions) pour l'année 2020 (décision)

5.1.20 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020 – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres – Dépôt d'une première ébauche (recommandation)

5.2.2 Fin de la période de probation du technicien en génie civil – Autorisation (décision)

5.2.3 Inscription de l'agente de développement culturel au Forum annuel du Conseil du patrimoine religieux du Québec prévu les 7 et 8 novembre 2019 à Saint-Hyacinthe – Autorisation (décision)

5.2.4 Contrat de services pour l'entretien du bâtiment de la MRC – Service d'un journalier (décision)

5.2.5 Rencontre provinciale du service de L'ARTERRE les 18 et 19 novembre 2019 à Trois-Rivières – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Lancement d'un appel d'offres sur invitation – Acquisition de serveurs pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.1 Organisation de la MRC

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Entente de développement culturel 2018-2020 – Signature d'un addenda de bonification pour l'an 3 (2020) (recommandation)

6.2.2 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Deuxième appel de projets de l'année 2019-2020 – Recommandation du comité d'analyse (recommandation)

6.2.3 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) – Plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) 2017-2023 – Mesure 11 - Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Comité d'évaluation (recommandation)

6.3 Développement économique

6.3.1 Stratégie identitaire touristique et promotionnelle de la MRC

6.3.1.1 Campagne hivernale avec Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)

6.3.1.2 Achat d'une publicité dans le Guide touristique de Tourisme Outaouais – Autorisation (décision)

6.3.1.3 Dépôt de la carte promotionnelle en Petite Nation (décision)

6.3.1.4 Campagne hivernale LeDroit – Autorisation (décision)

6.3.1.5 Promotion des promenades touristiques – Partenariat avec le Collège Montmorency – Autorisation (décision)

6.3.2 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) – Entente de partenariat avec Emploi-Québec (décision)

6.3.3 Mission économique en Belgique 2020 (discussion)

6.3.4 Programme RénoRégion – Budget autorisé pour l'année 2019-2020 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Contribution additionnelle recommandée par l'inspecteur accrédité (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Lettre d'appui à la Ville de Gatineau – Modification à la convention d'aide financière avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation d'une étude comparative du traitement des déchets ultimes en Outaouais (information)

6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2019-2020 – Dépôt du registre annuel des projets (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

6.6.1 Transport adapté – Achalandage hors territoire – Demande de crédits disponibles (décision)

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

8.1 Désengagement des compagnies d'assurances relativement à la couverture en responsabilité civile pour les centres de tri et les écocentres du Québec – MRC de La Rivière-du-Nord (recommandation)

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de novembre à décembre 2019 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre 2019 (information)

9.3 Séances du Conseil des maires (CM) et du Comité administratif (CA) 2020 – Adoption du calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du Code municipal du Québec (recommandation)

10. <u>Sujets divers</u>

10.1 Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – Dossier de la démocratie scolaire (discussion)

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2019-11-310

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2019-11-311

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE :
L'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Comité administratif présents tout au long de la séance.

Adoptée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 2 OCTOBRE 2019

CA-2019-11-312

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2019 lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2019-11-313

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers et les représentants de comités soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 octobre 2019	169.20 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019

CA-2019-11-314

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La liste des chèques du mois d'octobre 2019, soit les numéros 22268 à 22331, totalisant un montant de 320 916.18 $, la liste des prélèvements, soit les numéros 1031 à 1055, totalisant un montant de 67 725.00 $ ainsi que les salaires pour le mois d'octobre 2019 soient et sont adoptés :

Salaires au	28 septembre 2019	15 644.26 $
Salaires au	5 octobre 2019	16 189.54 $
Salaires au	12 octobre 2019	15 038.11 $
Salaires au	19 octobre 2019	16 437.48 $
Salaires au	26 octobre 2019	16 911.74 $
Salaires des élus–octobre 2019		19 748.66 $
Total des salaires		**99 969.79 $**
Comptes fournisseurs (chèques)		320 916.18 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)		67 725.00 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		**388 641.18 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 <u>BUDGET 2020</u>

5.1.3.1 BUDGET 2020 DE LA MRC – SUIVI SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la documentation déposée dans le cadre de la présente séance. Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, précise certains éléments qui seront discutés lors de la séance de travail du Comité administratif prévue le 12 novembre prochain sur les prévisions budgétaires 2020 de la MRC. Madame Lauzon propose aux membres du Comité administratif la documentation qu'elle prévoit présenter à la séance de travail du Comité administratif. Ceux-ci adhèrent à la proposition soumise.

5.1.3.2 SÉANCE DE TRAVAIL DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF AU SUJET DU BUDGET 2020 – *<u>MARDI 12 NOVEMBRE 2019</u>*

Les membres du Comité administratif conviennent que la séance de travail sur le budget 2020 de la MRC aura lieu le mardi 12 novembre prochain à 13h contrairement à la date initiale identifiée (13 novembre 2019 à 13h).

5.1.4 PAIEMENT DES FACTURES LIÉES AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2019-11-315

ATTENDU les factures numéro 03041 et 03042, datées du 6 octobre 2019, de la firme Deveau Avocats, représentant des montants respectifs de 311.01 $ et 74.16 $, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement des factures de la firme Deveau Avocats, représentant une somme de 385.17 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE AU DOSSIER DE MAINTIEN D'ÉQUITÉ SALARIALE – LEBLANC ET ASSOCIÉS, CABINET DE CONSULTATION EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – RATIFICATION

CA-2019-11-316

ATTENDU la facture numéro 9954, en date du 17 octobre 2019, au montant de 1 609.65 $, incluant les taxes, relative aux divers services professionnels offerts par la firme Leblanc et Associés, cabinet de consultation en

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

gestion des ressources humaines, dans le cadre du dossier de maintien d'équité salariale;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de la facture numéro 9954, au montant de 1 609.65 $, incluant les taxes, reçue de la part de la firme Leblanc et Associés, cabinet de consultation en gestion des ressources humaines, dans le cadre du dossier de maintien d'équité salariale;

QUE :
La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 16000 900;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.6 PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉE À LA RÉVISION DU MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET LES CADRES – JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE EN RESSOURCES HUMAINES – RATIFICATION

CA-2019-11-317

ATTENDU la facture numéro 581, en date du 30 septembre 2019, au montant de 1 638.39 $, incluant les taxes, relative aux divers services professionnels offerts par madame Julie Desjardins dans le cadre de la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres (résolution CA-2019-06-205);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif ratifient le paiement de la facture numéro 581, au montant de 1 638.39 $, incluant les taxes, reçue de la part de la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines en relation avec les services professionnels rendus lié à la révision dudit Manuel;

QUE :
La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 16000 900;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2019-11-318

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C, soumise le 27 octobre 2019, au montant total de 2 200 $, excluant les taxes applicables, pour la période du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C, au montant total de 2 200 $, plus les taxes applicables, pour réaliser le déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise monsieur Josh Dupuis à réaliser l'entretien selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise le 27 octobre 2019, et ce, du 15 novembre 2019 au 15 avril 2020;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C pour le déneigement du stationnement et des trottoirs;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 SERVICE DE FORMATION DES POMPIERS - DÉPENSES LIÉES À LA SOIRÉE DE REMISE DE DIPLÔMES – AUTORISATION

CA-2019-11-319

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que 28 certificats seront remis à des pompiers le 21 novembre prochain, lesquels ont suivi la formation dispensée par la MRC au cours des deux (2) dernières années;

ATTENDU le montage financier lié à la tenue dudit événement, lequel est déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Le Comité administratif autorise les dépenses liées à l'activité prévue pour la remise des diplômes organisée dans le cadre du Service régional de formation des pompiers dispensée par la MRC au cours des deux (2) dernières années (2017-2019), représentant un montant de 1 534.89 $, incluant les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste numéro 02 22000 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.9 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2019-11-320

ATTENDU la Politique de reconnaissance des employés de la MRC, adoptée le 16 octobre 2019, laquelle prévoit la tenue d'un repas de Noël des employés;

ATTENDU que la dépense associée à la tenue de cette activité, représentant 40 $ par employé participant, est prévue au budget d'exploitation 2019 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QU' :
Un montant de 40 $ par personne soit et est alloué à titre de contribution de la MRC de Papineau au repas annuel des employés, à l'occasion des fêtes;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 11000 493;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.10 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) PRÉVUE LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2019 À QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2019-11-321

ATTENDU que l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 4 et 5 décembre 2019 à Québec et que les frais d'inscription sont de 195 $, excluant les taxes applicables par participant;

ATTENDU que les membres du Comité administratif reconnaissent l'importance que la MRC de Papineau y soit représentée;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale (ou leur représentant) soient et sont autorisés à assister à l'assemblée des MRC de la FQM les 4 et 5 décembre 2019 à Québec;

QUE :
Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.11 ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) –AUTORISATION

CA-2019-11-322

ATTENDU l'avis d'adhésion annuelle de la MRC soumise par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 15 octobre 2019 totalisant une somme de 934 $, incluant les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle basée sur la population;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à défrayer les coûts concernant l'adhésion à l'UMQ au montant de 934 $, incluant les taxes applicables, pour l'année 2020;

ET QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 494.

Adoptée.

5.1.12 INSPECTION DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA EFFECTUÉE PAR INSPECTION IMMOBILIÈRE SL – SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des travaux réalisés au sein de l'édifice aux membres du Comité administratif, conformément au rapport d'inspection réalisé par l'entreprise Inspection Immobilière SL. Ce résumé alimentera la préparation des prévisions budgétaires 2020 et la planification des travaux d'immobilisation à réaliser l'an prochain.

5.1.13 VENTE POUR TAXES – FUSION DU CABINET LAPOINTE BEAULIEU AVOCATS À L'ÉTUDE D'AVOCATS RPGL

CA-2019-11-323

ATTENDU la résolution 2019-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'octroi du contrat de services professionnels visant la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en référence aux années 2019 et 2020, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec,* à la firme Lapointe Beaulieu Avocats, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU le communiqué de la firme Lapointe Beaulieu Avocats, reçu en date du 30 septembre dernier, lequel annonce la fusion de ladite firme avec le cabinet d'avocats RPGL le 7 octobre 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer un addenda audit contrat de services afin, notamment, de modifier le nom du fournisseur de service jusqu'à la fin dudit contrat, soit le 31 décembre 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la préparation et la signature d'un addenda au contrat de services visant la réalisation du processus de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes suivant la fusion de la firme Lapointe Beaulieu Avocats au cabinet d'avocats RPGL;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.14 OFFRE DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LIÉ AUX SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2020 – AUTORISATION

CA-2019-11-324

ATTENDU l'offre de services en droit municipal et en droit du travail de la firme Deveau Avocats en date du 4 octobre 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : le Préfet, la secrétaire-trésorière et directrice générale et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;
- Durée du contrat : un (1) an, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020;
- Coût forfaitaire : 1 250 $, excluant les taxes applicables;
- Pour tous les autres mandats demandés : taux horaire variant de 170 $ à 215 $, en fonction de l'avocat attitré au dossier;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution ainsi que mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.15 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « DIFFUSION DES MATRICES GRAPHIQUES 2020 » (AZIMUT) – AUTORISATION

CA-2019-11-325

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services pour la diffusion des matrices graphiques numérisées de la MRC de Papineau sur Internet et en intranet le 3 octobre 2019;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut diffuse depuis plusieurs années les informations relatives aux matrices graphiques numérisées des municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU que plusieurs municipalités dépendent du service intranet pour la consultation de leurs matrices graphiques;

ATTENDU que la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet permet aux professionnels du territoire et de l'extérieur ainsi qu'à la population de consulter les informations illustrées sur lesdites matrices;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut est convivial (utilisation) et ne nécessite pas d'achat de logiciel par les municipalités;

ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut permet de créer une fiche comprenant les détails publics du rôle d'évaluation et un croquis de la propriété à l'échelle désirée, et ce, sur une seule page;

ATTENDU que les coûts pour l'hébergement des matrices graphiques numérisées (serveur) ainsi que l'utilisation du logiciel de diffusion « GOnet 6 » sont compris dans la proposition;

ATTENDU que l'outil de diffusion du Groupe de géomatique Azimut offre des avantages considérables pour le Service de l'aménagement et du développement durable de la MRC de Papineau en ce qui a trait à la diffusion des cartes produites par ce dernier;

ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut ont déposé une offre de services au montant de 23 412 $, excluant les taxes applicables, pour la diffusion et la mise à jour de la matrice graphique;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet et en intranet au montant de 23 412 $, excluant les taxes applicables, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020;

QUE :
La présente dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire 02 15000 410 de la MRC;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

5.1.16 RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION ANTIVIRUS ESET – PROPOSITION DU GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – AUTORISATION

CA-2019-11-326

ATTENDU que tous les ordinateurs et serveurs de la MRC sont protégés par un antivirus ESET NOD 32 ;

ATTENDU que le renouvellement des licences se termine le 1er novembre 2019 ;

ATTENDU la proposition du Groupe informatique DL, représentant un montant de 818 $, avant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le renouvellement des licences ESET NOD 32 auprès du Groupe DL informatique au montant de 818 $ excluant les taxes, pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 ;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.1.17 MICROSOFT OFFICE 365 – CHANGEMENT DU NOM DE DOMAINE POUR LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2019-11-327

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-129, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, autorisant la migration du gestionnaire de courriels Zimbra vers Microsoft Office 365;

ATTENDU que la MRC de Papineau procédera au transfert de gestionnaire de courriels de Zimbra à Exchange au courant de l'année 2020 ;

ATTENDU qu'afin de pouvoir effectuer la migration à Office 365, la MRC de Papineau doit changer de nom de domaine pour les courriels de son équipe;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de géomatique et informatique, concernant le nom de domaine à privilégier, soit « mrc-papineau.com »;

ATTENDU l'offre d'Arc-Informatique Inc. au montant de 279.85$, excluant les taxes, pour l'hébergement du nouveau nom de domaine durant une période de trois (3) ans;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC de Papineau accepte le nom de domaine proposé « mrc-papineau.com » et autorise une dépense de 279.85 $, excluant les

taxes, pour l'hébergement du nouveau nom de domaine durant une période de trois (3) ans ;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-65903-490 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.18 PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN, DU SUPPORT ET DE ZIMBRA – AUTORISATION

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 novembre prochain.

5.1.19 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (PG SOLUTIONS) POUR L'ANNÉE 2020

CA-2019-11-328

ATTENDU la proposition de la firme PG Solutions relative au contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels d'exploitation de la MRC de Papineau, au montant de 4 835 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale quant à cette dépense;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels d'exploitation avec la firme PG Solutions pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020 et autorise la dépense associée audit contrat, au montant de 4 835 $, excluant les taxes applicables, et dont le paiement sera effectué en un seul versement;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 414;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite dépense et à signer la confirmation du contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel pour l'année 2020.

Adoptée.

5.1.20 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2020 – AUTORISATION

CA-2019-11-329

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU l'avis d'adhésion annuelle de la MRC soumise par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 4 novembre 2019 totalisant une somme de 505.52 $, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à défrayer les coûts concernant l'adhésion à la FQM au montant de 505.52 $, incluant les taxes applicables, pour l'année 2020;

ET QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 11000 494.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 RÉVISION DU MANUEL DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET LES CADRES – DÉPÔT D'UNE PREMIÈRE ÉBAUCHE

CA-2019-11-330

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, adoptant le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à la conclusion de la première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-205, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, octroyant un contrat à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, afin de procéder à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres;

ATTENDU la présentation dudit Manuel révisé par madame Julie Desjardins effectuée auprès des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU les modifications apportées audit document à la demande des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU le dépôt du Manuel révisé et ajusté, conformément aux demandes du Comité administratif dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'adoption de la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de Services et les cadres préparé par madame Julie Desjardins, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-205;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue

le 27 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

5.2.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – AUTORISATION

CA-2019-11-331

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-05-181, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 15 mai 2019, autorisant l'embauche de l'employé numéro 65-33 à titre de technicien en génie civil au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la convention collective de travail, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 28 mai 2019 ;

ATTENDU que suite au processus d'évaluation du rendement de monsieur Paquette durant sa période de probation, le directeur du Service de l'aménagement et la direction générale ne recommandent pas la confirmation du lien d'emploi de ce dernier à titre de technicien en génie civil;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale et n'autorise pas la levée de la période d'essai de l'employé numéro 65-33, technicien en génie civil, conformément à la convention collective de travail;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment en convenant avec l'employé des modalités de fin d'emploi.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AU FORUM ANNUEL DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC PRÉVU LES 7 ET 8 NOVEMBRE 2019 À SAINT-HYACINTHE – AUTORISATION

CA-2019-11-332

ATTENDU que le Forum annuel du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) se tient les 7 et 8 novembre 2019 à Saint-Hyacinthe;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel à un tel forum lui permettra d'acquérir des connaissances au sujet des meilleures pratiques en matière de réutilisation des églises et autres éléments du patrimoine religieux;

ATTENDU que la thématique du forum « (Ré) inventer le patrimoine religieux » est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel;

ATTENDU que conformément à la convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise madame Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, à participer au forum 2019 du CPRQ, les 7 et 8 novembre, à Saint-Hyacinthe;

QUE :
Les frais d'inscription, de séjour et de transport liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :
Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire 02 70200 454;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.4 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT DE LA MRC – SERVICE D'UN JOURNALIER

CA-2019-11-333

ATTENDU le besoin d'effectuer divers travaux légers sur la propriété de la MRC, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur au cours des années 2020 et 2021;

ATTENDU les résolutions antérieures (CA-2010-10-218, CA-2011-02-037, CA-2012-02-035, CA-2013-02-027, CA 2014-08-1510, CA-2016-05-152 et CA 2018-04-116), adoptées par le Comité administratif, autorisant, notamment, la conclusion d'un contrat de services avec monsieur Benoît Clément pour la réalisation de travaux légers sur le bâtiment de la MRC;

ATTENDU la recommandation positive émise par la secrétaire-trésorière et directrice générale basée sur l'excellent travail réalisé au cours des neuf (9) dernières années par monsieur Clément;

ATTENDU qu'il est recommandé qu'un contrat de services soit conclu avec monsieur Clément en fonction d'un taux horaire de 22.00 $ pour une période maximale de 110 heures échelonnées sur l'année 2020 et pour une période maximale de 110 heures en référence à l'année 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la direction générale à recourir aux services de monsieur Benoît Clément pour effectuer des travaux légers sur le bâtiment de la MRC, à titre de travailleur autonome sur une base « heures travaillées / heures payées », et ce, jusqu'au 31 décembre 2021 aux conditions identifiées ci-haut au sein de la présente résolution;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, le contrat de services à intervenir pour les années 2020 et 2021;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution en collaboration avec le coordonnateur en sécurité publique, responsable de l'entretien de l'édifice, notamment, en ce qui a trait à l'administration et la coordination dudit contrat.

Adoptée.

5.2.5 RENCONTRE PROVINCIALE DU SERVICE DE L'ARTERRE LES 18 ET 19 NOVEMBRE 2019 À TROIS-RIVIÈRES – AUTORISATION

CA-2019-11-334

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau adopté en 2009;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisé par la résolution 2018-06-221 et complété en juillet 2018;

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est engagée à adhérer au projet L'ARTERRE pour une durée minimale de trois ans, tel que requis par le CRAAQ;

ATTENDU que les sommes relatives à l'adhésion et à la cotisation annuelle ont été payées pour l'année 2019 ;

ATTENDU qu'une rencontre regroupant tous les agents de maillage est prévue les 18 et 19 novembre 2019 à Trois-Rivières, et qu'il est prévu qu'une telle rencontre se tienne une à deux fois par an;

ATTENDU que les frais de formation et de repas du dîner lors de cette rencontre sont compris dans les frais d'adhésion au service L'ARTERRE;

ATTENDU que l'agente de maillage est tenue de participer à ces rencontres pour mener à bien sa tâche, afin d'assurer une uniformité et une efficacité des services sur le plan provincial;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'agente de développement rural (volet agricole) soit autorisée à participer aux journées de formation et d'échange prévues par la coordination provinciale de L'ARTERRE les 18 et 19 novembre 2019 à Trois-Rivières;

QUE :
Les frais de séjour et de transport soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale et l'agente de développement rural (volet agricole) soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACQUISITION DE SERVEURS POUR LE RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP ET DE MESSAGERIE – AUTORISATION

CA-2019-11-335

ATTENDU que les serveurs du réseau de téléphonie ont actuellement cinq (5) ans et qu'ils fonctionnent sur des systèmes d'exploitation qui ne seront plus supportés à compter du 15 janvier 2020;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit acquérir deux (2) serveurs physiques, deux (2) serveurs virtuels, deux (2) gestionnaires Windows 2019 et deux (2) gestionnaires VM Ware standard ;

ATTENDU que les coûts de remplacement de ces serveurs et des logiciels sont estimés à plus de 25 000 $ et moins de 101 100 $;

ATTENDU le règlement référant à la Politique de gestion contractuelle de la MRC établissant, notamment les règles d'octroi d'un contrat d'une valeur estimée à plus de 25 000 $;

ATTENDU que conformément audit règlement et au régime général d'octroi de contrats municipaux, il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation afin d'acquérir des serveurs et les logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie de la MRC;

QUE :
Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-66000-420 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est traité pour ce point.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

Aucun sujet n'est traité pour ce point.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 – SIGNATURE D'UN ADDENDA DE BONIFICATION POUR L'AN 3 (2020)

CA-2019-11-336

ATTENDU la signature par la MRC de Papineau de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC), entente approuvée par le Conseil des maires en référence à la résolution numéro 2017-05-077 adoptée le 17 mai 2017;

ATTENDU la possibilité et la volonté d'obtenir une contribution supplémentaire de dix mille dollars (10 000 $) du volet « Actions pour les aînés » pour la réalisation d'un projet collaboratif intitulé « Inventaire, numérisation et valorisation du patrimoine documentaire des sociétés historiques et comités de patrimoine de la MRC de Papineau »;

ATTENDU la possibilité et la volonté d'obtenir une contribution supplémentaire de vingt mille dollars (20 000 $) pour effectuer la mise à jour des inventaires de ressources culturelles et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion au bénéfice de la population;

ATTENDU la possibilité et la volonté d'obtenir une contribution supplémentaire de vingt mille dollars (20 000 $), pour réaliser un appel de projets dans le cadre du Fonds culturel de Papineau – volet arts;

ATTENDU la possibilité et la volonté d'obtenir une contribution supplémentaire de trente-cinq mille dollars (35 000 $) pour trois initiatives du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau : Ateliers de création libre ; Étude d'aménagement – Processus participatif d'appropriation de nouveaux espaces et Activité de reconnaissance de l'implication bénévole en culture ;

ATTENDU que, pour chacun des projets, les contributions des partenaires du milieu sont identifiées et reconnues pour l'appariement des contributions supplémentaires du MCC identifiées dans l'addenda de bonification;

ATTENDU que ces contributions financières supplémentaires du MCC auront un impact favorable sur la vitalité culturelle de la MRC de Papineau et sur l'atteinte de ses objectifs en matière de développement culturel;

ATTENDU que la signature de l'addenda de bonification est en adéquation avec le plan d'investissement 2020 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la signature de l'addenda de bonification pour l'an 3 (2020) de l'EDC 2018-2020 lequel permettra de réaliser les projets cités dans le préambule de la présente résolution;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.2.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) – DEUXIÈME APPEL DE PROJETS DE L'ANNÉE 2019-2020 – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

Ce point est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 novembre prochain.

Monsieur Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, quitte son siège; il est 16h46.

6.2.3 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) – PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS) 2017-2023 – MESURE 11 - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – COMITÉ D'ÉVALUATION

CA-2019-11-337

ATTENDU l'acceptation du plan de travail de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale de l'Outaouais déposé au MTESS par la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO);

ATTENDU que le plan de travail spécifie, entre autres, le rôle de l'organisme fiduciaire qui est la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO) et le rôle de l'organisme mandataire qui est l'Association des Tables de développement social de l'Outaouais (ATDSO) (annexe 1);

ATTENDU la répartition des sommes disponibles et à récupérer dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour l'ensemble de l'Outaouais (annexe 2);

ATTENDU les objectifs, les deux catégories de demande de financement, les priorités d'action en matière de lutte à la pauvreté ainsi que les orientations 2019-2020 recommandées par le comité de coordination de la Table de développement social Papineau (annexe 3);

ATTENDU qu'un premier appel de projets lié au FQIS a été lancé et s'est terminé le 1e novembre 2019 sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la nécessité de créer un comité d'évaluation pour l'analyse des plans d'action et des projets déposés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale ainsi que le FQIS;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter la composition du comité d'évaluation des plans d'action et des projets déposés dans le cadre du FQIS, conformément à l'annexe 4 de la présente résolution;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre 2019 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE TOURISTIQUE ET PROMOTIONNELLE DE LA MRC

6.3.1.1 CAMPAGNE HIVERNALE AVEC TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2019-11-338

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par les membres du Conseil le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution 2018-12-235;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que Tourisme Outaouais propose une campagne de promotion hivernale adaptée à la stratégie identitaire touristique de la MRC de Papineau, laquelle engendre une contribution d'un montant de trois mille quatre cents dollars (3 400 $), tel que décrit au document joint à la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre proposée par Tourisme Outaouais visant la promotion du territoire de la MRC dans le cadre de la campagne hivernale 2020, laquelle représente un montant de trois mille quatre cents dollars (3 400 $);

QUE :
La dépense liée à ladite campagne soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 690;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.2 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE DE TOURISME OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2019-11-339

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, conformément à la résolution 2018-12-235;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, est la

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que Tourisme Outaouais publiera un guide touristique officiel 2020-2021 lequel est un très bon outil de promotion pour atteindre les objectifs escomptés dans le plan d'action;

ATTENDU qu'un travail de graphisme est nécessaire pour créer la publicité à insérer dans le guide touristique officiel 2020-2021 de Tourisme Outaouais;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat d'une publicité d'une demi-page dans le Guide touristique de Tourisme Outaouais, représentant un montant de 2 899 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Le Comité administratif autorise une dépense d'un maximum de 250 $, excluant les taxes applicables, pour la création d'une publicité dans le Guide touristique de Tourisme Outaouais ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62008 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.1.3 DÉPÔT DE LA CARTE PROMOTIONNELLE EN PETITE NATION

CA-2019-11-340

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que la création d'une carte promotionnelle touristique est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018;

ATTENDU que le comité touristique juge nécessaire de se doter d'une carte promotionnelle touristique mettant en vedette les cinq promenades, soit bucolique, gourmande, culturelle, sportive et sauvage;

ATTENDU cet outil promotionnel est fortement demandé par les représentants du Centre d'information touristique situé à Montebello;

ATTENDU que cet outil serait utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que cet outil promotionnel inciterait les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les coûts estimés pour la conception et l'impression de ladite carte s'élèvent à 15 000 $;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif mandate la direction générale pour lancer un appel d'offres sur invitation à des firmes de communication pour la production d'une carte promotionnelle touristique en Petite Nation;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.4 CAMPAGNE HIVERNALE LEDROIT – AUTORISATION

CA-2019-11-341

ATTENDU qu'une enveloppe de quarante mille dollars (40 000 $) a été prévue au budget d'exploitation 2019 de la MRC pour le secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'adoption de la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'adoption du plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la promotion des différentes composantes de la stratégie, notamment l'image de marque « En Petite Nation » et les cinq promenades, est une priorité du plan d'action;

ATTENDU que l'objectif principal de la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau est d'augmenter le nombre de visiteurs en Petite Nation;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat de six publicités d'un tiers (1/3) de page dans le journal LeDroit, réparties au cours des mois de janvier et de février 2020, représentant un montant de 3 826 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2019 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

6.3.1.5 PROMOTION DES PROMENADES TOURISTIQUES – PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE MONTMORENCY – AUTORISATION

CA-2019-11-342

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que l'une des actions figurant dans le plan d'action lié à ladite stratégie est la promotion des cinq promenades touristiques;

ATTENDU que quatre étudiants du Collège Montmorency doivent organiser un événement ou des événements en mai 2020 pour recevoir leur diplôme dans le cadre du programme « Technique de tourisme »;

ATTENDU que la création d'une ou deux promenades avec nuitées est un événement qui les intéresse et qui correspond aux critères demandés par leurs enseignants;

ATTENDU qu'ils créeront eux-mêmes le contenu des promenades et communiqueront avec les différents acteurs du milieu afin de convenir avec eux des attraits touristiques à visiter;

ATTENDU qu'ils cibleront eux-mêmes les touristes désirant participer à ces promenades et s'occuperont de la logistique de ces événements;

ATTENDU que les quatre étudiants doivent obtenir une autorisation de la MRC de Papineau pour que la création de promenades devienne leur projet de fin d'études;

ATTENDU que leur projet de fin d'études sera présenté au Collège Montmorency lors d'un événement où tous les projets de fin d'études seront dévoilés, donnant ainsi une belle visibilité à la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'il s'agit d'une belle occasion pour créer des partenariats avec le Collège Montmorency, développer et évaluer les promenades associées à la stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

ATTENDU qu'une somme de deux mille dollars (2 000 $) serait requise pour les aider à mettre sur pied et promouvoir lesdites promenades ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte la proposition du Collège Montmorency afin que quatre (4) étudiants organisent une ou deux promenades touristiques s'adressant à des touristes au printemps 2020 ;

QUE :
Le Comité administratif mandate l'agente de développement touristique pour encadrer les interventions des quatre étudiants du Collège Montmorency dans le cadre de l'organisation de cet ou ces événements pour leur projet de fin d'études ;

QUE :
Le Comité administratif autorise un montant deux mille dollars (2 000 $) pour l'élaboration et l'organisation de ces promenades par les quatre étudiants du Collège Montmorency;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.2 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME » (STA) – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC EMPLOI-QUÉBEC

CA-2019-11-343

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-101, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 mars 2019, autorisant la conclusion d'une entente de services avec le bureau de Services Québec de Papineauville afin d'offrir la mesure STA aux clients admissibles du territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'entente de services signée entre la MRC de Papineau et le bureau de Services Québec de Papineauville est d'une année, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;

ATTENDU les modalités de reddition de comptes stipulées dans l'annexe A de ladite entente dans laquelle la MRC de Papineau s'engage à fournir un rapport trimestriel d'activités, indiquant les résultats atteints pour les indicateurs de production et de suivi;

ATTENDU les coûts forfaitaires établis pour l'ensemble des services de soutien à la mesure STA fournis par la MRC de Papineau ainsi que les modalités de paiement mentionnées dans ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent le rapport trimestriel d'activités lié à la mesure « Soutien au travail autonome » (STA), conformément à l'entente de services conclue avec le bureau de Services Québec de Papineauville;

QU' :
Une facture de 12 143.75 $ (plus les taxes gouvernementales), représentant les coûts des services du deuxième trimestre couvrant les mois de juin à septembre 2019 de l'application de la mesure STA soit acheminée au bureau de Services Québec de Papineauville, accompagnée d'un récapitulatif des services qui ont été offerts par la MRC de Papineau ainsi que l'évolution des entreprises soutenues dans les différentes phases (préparatoire, démarrage et post-démarrage) ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.3.3 MISSION ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE 2020

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service du développement du territoire, informe les membres du Comité administratif que la délégation belge aimerait inviter une

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

délégation de la MRC de Papineau en 2020. Un suivi sera effectué par le Service du développement économique à cet égard.

6.3.4 PROGRAMME RÉNORÉGION – BUDGET AUTORISÉ POUR L'ANNÉE 2019-2020 PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – CONTRIBUTION ADDITIONNELLE RECOMMANDÉE PAR L'INSPECTEUR ACCRÉDITÉ

CA-2019-11-344

ATTENDU que la MRC de Papineau assure la gestion et la livraison du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur son territoire, conformément à l'entente de services conclue avec cette dernière (résolution numéro 2015-12-237);

ATTENDU que le budget annuel alloué par la SHQ pour les projets admissibles au programme RénoRégion est de 264 000 $, et ce, pour l'année 2019-2020;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, le budget accordé par la SHQ pour l'année 2019-2020, en relation avec le programme RénoRégion, sera épuisé sous peu selon les prévisions de l'inspecteur accrédité de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier le budget autorisé dans le cadre du programme RénoRégion d'un montant additionnel de 100 000 $ afin de répondre aux besoins exprimés sur son territoire;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision auprès de la SHQ.

Adoptée.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

6.4.1 LETTRE D'APPUI À LA VILLE DE GATINEAU – MODIFICATION À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMPARATIVE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES EN OUTAOUAIS

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la lettre d'appui adressée à la Ville de Gatineau relativement à la modification de la convention d'aide financière avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour la réalisation d'une étude comparative du traitement des déchets ultimes en Outaouais. Un suivi sera effectué par le Service de l'aménagement du territoire.

6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2019-2020 – DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS

CA-2019-11-345

ATTENDU le Programme d'aménagement durable des forêts 2018-2021 (PADF 2018-2021), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP),

programme qui vise notamment à soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur terres privées et publiques;

ATTENDU que pour la période 2018-2021, la MRC de Papineau disposera d'une enveloppe annuelle de 69 547.60 $ dans le cadre de ce programme;

ATTENDU qu'une des obligations prévues à l'entente de délégation PADF 201-2021 consiste à compléter un registre annuel des projets, période 2019-2020, et à l'envoyer à la MRC de Pontiac (délégataire du Programme), lequel est joint à la présente résolution à titre d'annexe I;

ATTENDU la possibilité pour la MRC de Papineau de réserver 5 % de l'enveloppe annuelle du PADF 2018-2021 à titre de frais de gestion du Programme ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'approuver le registre annuel des projets PADF 2019-2020 et que ce dernier soit acheminé à la MRC de Pontiac (délégataire dudit Programme);

QUE :
Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'accepter l'option de conserver 5 % de chacune des enveloppes annuelles du programme PADF 2018-2021 à titre de frais de gestion ;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 27 novembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est traité pour ce point.

6.6 Transport

6.6.1 TRANSPORT ADAPTÉ – ACHALANDAGE HORS TERRITOIRE – DEMANDE DE CRÉDITS DISPONIBLES

Ce point est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 décembre prochain.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 DÉSENGAGEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCES RELATIVEMENT À LA COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES CENTRES DE TRI ET LES ÉCOCENTRES DU QUÉBEC – MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre prochain.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2019

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de novembre à décembre 2019.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 27 NOVEMBRE 2019

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (3) activités auront lieu le 27 novembre 2019 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

15h30 à 17h00 Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP);

17h à 17h30 Présentation du Marathon canadien de ski;

18h à 19h Présentation sur le budget 2020.

9.3 SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES (CM) ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) 2020 – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

CA-2019-11-346

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'un Comité administratif est constitué en vertu des lettres patentes émises le 18 juillet 1989;

ATTENDU que le Comité administratif siège à l'égard d'une compétence déléguée par le Conseil des maires (donc, à l'égard d'une matière pour laquelle il est décisionnel);

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que les membres du Conseil des maires ont manifesté le désir que les séances dudit conseil soient tenues le troisième mercredi de chaque mois, lorsque possible;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC (11 séances) et le calendrier des

séances ordinaires du Comité administratif de la MRC pour l'année 2020 déposé dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 27 novembre 2019 pour considération.

Adoptée.

10. SUJETS DIVERS

10.1 COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DOSSIER DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Les membres du Comité administratif ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2019-11-347

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 12 novembre 2019 à 13h.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet